



**TARIFS 2017/2018**  
**Collège Jeanne d'Arc**

**1 - CONTRIBUTION DES FAMILLES**

La contribution financière des familles recouvre les frais de scolarité de votre enfant qui ne sont pas couverts par la prise en charge versée par l'Etat ou les Collectivités Locales (dépenses liées au caractère propre de l'enseignement privé, patrimoine immobilier, équipements de l'établissement, ...).

	Coût annuel	Détail
Externe	705 €	
Demi-pensionnaire		
Interne	2 635 €	Scolarité: 705,00 € Internat: 1 930,00€
4 nuits par semaine		
Section Rugby	150 €	En sus de la scolarité

Le coût des déjeuners n'est pas inclus dans ces tarifs (voir circulaire Restauration).

**2 - FOURNITURES SCOLAIRES**

Par collègien, des consommables sont facturés :

- Fichiers scolaires : selon le nombre de fichiers d'exercices commandés, la participation des familles n'excèdera pas 34,00 €
- Carnet de Correspondance : 4,00 €
- Fournitures Art Plastiques et Technologiques : 13,00 €
- Fichiers de pastorale obligatoires :
  - o classes de 6ème 10,00 €
  - o classes de 5ème : 15,00 € (le même fichier est utilisé jusqu'en 3ème)

**3 - PAIEMENT**

Une facture annuelle dématérialisée vous sera adressée fin septembre sur SCOLINFO.

Le règlement s'effectue par **prélèvement automatique** en neuf mensualités d'octobre à juin, le 10 de chaque mois. Le mandat de prélèvement doit impérativement être rempli et joint à votre dossier de confirmation d'inscription/réinscription en précisant le(s) nom(s) de l'enfant(s) concerné(s) avant le 31 août 2017.

Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement : [service.comptable@ecparay.fr](mailto:service.comptable@ecparay.fr)

La **réinscription d'un élève n'est pas automatique**. Elle est conditionnée à l'acquiescement des frais de l'année en cours.



**4 - CHANGEMENT DE RÉGIME DES INTERNES**

Tout élève inscrit en tant qu'interne en début d'année scolaire pourra changer de régime en fin de trimestre, soit le 31 décembre et le 31 mars. En cas de changement de régime en cours de trimestre, les familles s'acquitteront obligatoirement de la totalité de leur engagement.

**5 - RÉDUCTIONS**

Un tarif dégressif est proposé aux familles scolarisées dans l'établissement :

Aîné (Tarif plein), second enfant (réduction de 5%), troisième enfant (réduction de 50%), quatrième enfant et suivants (réduction de 100%). La réduction s'applique sur la contribution familiale hors frais fixes d'un montant annuel de 40 €.

L'établissement propose un tarif dégressif selon le nombre d'enfants internes. Elle est de 20 % pour le 2<sup>ème</sup> enfant interne et de 50 % à compter du 3<sup>ème</sup> enfant interne.

Ces deux réductions sont cumulables.

Les familles dont les revenus sont très faibles peuvent bénéficier de réductions sur le montant des contributions familiales. Un dossier est à retirer auprès du Service Comptable avant le 2 juillet 2017. Le dossier complet sera à rendre impérativement avant le 31 août 2017, pour être étudié en Commission Sociale.

**6 - ASSURANCES**

Nos tarifs comprennent l'assurance scolaire et extra-scolaire (en cas d'accident corporel). La responsabilité civile personnelle de l'élève n'est pas garantie afin d'éviter un double emploi avec le contrat des parents.